

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN-MICHEL DURAND

## **Techniques de création des villes nouvelles françaises**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 117 (1976), p. 37-46

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1976\\_\\_117\\_\\_37\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1976__117__37_0)

© Société de statistique de Paris, 1976, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## TECHNIQUES DE CRÉATION DES VILLES NOUVELLES FRANÇAISES (1)

*L'auteur indique les conceptions qui ont conduit à créer des villes nouvelles en France. Il montre quelles ont été les interventions de la puissance publique dans ce domaine ainsi que les buts recherchés.*

*The author shows the ideas that have led to the building of new towns in France. He indicates the interventions of the Government in this field together with the objectives sought.*

*Der Verfasser beschreibt die Ideen, die in Frankreich zur Gründung neuer Städte geführt haben. Er beschreibt die Eingriffe der Verwaltung auf diesem Gebiet und die Ziele, die erstrebt wurden.*

### I — NEUF « VILLES NOUVELLES »... À LA FRANÇAISE

En 1975, existent neuf villes nouvelles françaises résultant d'études socio-économiques régionales et de décisions gouvernementales échelonnées entre 1966 et 1970. Il s'agit :

- dans la région parisienne, de Cergy-Pontoise, d'Évry-Ville-nouvelle, de Marne-la-Vallée, de Melun-Sénart, de Saint-Quentin-en-Yvelines;
- en province, de l'Étang-de-Berre, de l'Isle-d'Abeau, de Lille-Est et de la ville nouvelle du Vaudreuil.

D'ici à l'an 2000, chacune d'elles doit accueillir une population estimée de 100 000 à 800 000 âmes et localisée sur un territoire variant du tiers de la surface de Paris à cette surface multipliée par cinq. Notons, cependant, qu'à partir de 1975, il sera construit chaque année dans les villes nouvelles 7 à 8 % des logements réalisés en France : aussi bien faut-il se garder de surévaluer la consistance de l'effort engagé.

A vrai dire, les villes nouvelles ont été inventées comme l'un des procédés de lutte contre le phénomène contemporain de la « ville dortoir » ou de la « ville en miettes », auquel se trouvent confrontées les très grandes agglomérations bâties autour d'un centre séculaire.

Anthik, en termes de sociologie, a fort bien défini l'originalité de la conception française des villes nouvelles; citons :

« La ville nouvelle française ne se veut ni satellite, ni autonome, mais une ville secondaire; ni complètement différenciée, ni spécialisée, mais à vocation privilégiée; ni concentrée, ni diffuse mais un pôle intégré à l'ensemble de l'aire métropolitaine.

Il s'agit donc d'une volonté délibérée de se placer d'emblée au cœur des contradictions que représentent les choix fondamentaux concernant la conception urbaine.

1. Conférence faite le 16 janvier 1976 devant l'Académie de comptabilité.

Néanmoins, ces options de principe doivent s'articuler sur des objectifs opératoires souples, adaptés au contexte local particulier et aux possibilités d'évolution multiples... »

Pareille conception contredit deux stratégies qui ont séduit le monde de l'urbanisme de la première moitié du <sup>xx</sup>e siècle, soucieux d'entraver l'expansion de mégapoles dont les flux erratiques conduisent nécessairement aux « villes en miettes », aux « banlieues dortoirs ». Ces stratégies, pour être opposées, n'en ont pas moins, l'une et l'autre, prouvé qu'elles étaient vaines :

— celle d'endiguer brutalement le flot urbain débordant du centre séculaire par la formule du « périmètre d'agglomération », de la « ceinture verte » londonnienne dont le caractère inefficace est reconnu par ses promoteurs eux-mêmes;

— celle de s'isoler volontairement du flot débordant et de bâtir à l'écart, en toute quiétude, autre chose... Telle est l'idée directrice des villes nouvelles britanniques, des « New Towns » de la première génération, qui n'ont guère répondu aux espoirs de leurs concepteurs. Dans le meilleur cas, les villes nouvelles britanniques construites sur la base d'un effort purement artificiel n'ont pas été en mesure de loger plus de 10 000 âmes par an et ne sont pas à l'échelle d'une sociologie urbaine marquée par la rapide mutation du secteur tertiaire, du commerce et par le progrès sans précédent des télécommunications.

La stratégie française de la ville nouvelle consiste à construire délibérément dans le flot, mais, comme le dit Jean-Eudes Roullier : « assez loin de sa source pour qu'il ait perdu sa vigueur dévastatrice, assez près cependant pour qu'en le contrôlant au départ » par des plans d'urbanisme, par une réglementation des activités, par la motivation de centres commerciaux, « en le canalisant sur son cours » par de grandes infrastructures publiques, « en le renforçant artificiellement au point choisi » par une politique foncière, par des équipements d'anticipation ou par d'autres incitations « il soit possible de faire naître progressivement un nouveau dynamisme, un nouveau champ de force qui, à terme, contribuera spontanément au rééquilibrage de la région toute entière ».

Sans remettre en cause l'unité de la région urbaine; la conception actuelle et moderne tient pour fondamentales les idées de « discontinuité » et de « polynucléarité » que l'on retrouve introduite à divers degrés dans chacune des neuf villes nouvelles.

## II — INTERVENTION DE LA PUISSANCE PUBLIQUE ET MISE EN ŒUVRE DE STRUCTURES NOUVELLES

Cette aperception moderne des phénomènes évolutifs des mégapoles d'aujourd'hui s'est concrétisée en France par l'élaboration d'un plan d'ensemble à très long terme visant désormais des « aires d'aménagement » sans commune mesure avec celles jusqu'ici retenues. Et la mise en œuvre d'un tel plan d'une telle ambition a exigé de la part de la puissance publique l'utilisation d'un arsenal juridique et financier jointe à la création de structures nouvelles décentralisées à l'échelon local.

L'offensive de la puissance publique en faveur des villes nouvelles a donc trouvé appui sur :

### A. Une politique foncière de grande envergure

Les objectifs de cette politique découlent d'une analyse économique d'inspiration « libérale » mais ses méthodes apparaissent souvent de nature « interventionnistes » :

— Les objectifs de la politique foncière sont fondés sur le principe et la conviction

que la hausse des prix des terrains ne sera durablement freinée que par « un accroissement considérable de l'offre de terrains constructibles » (le terme « constructible » n'est pas entendu ici dans son acception juridique mais pratique; il signifie « desservis », « équipés » pour les infrastructures essentielles).

— Mais pour réaliser ces objectifs dans les villes nouvelles conçues comme l'avant-garde de l'urbanisation, les collectivités n'ont pas hésité à prendre maintes mesures interventionnistes permettant de constituer des réserves foncières et mener une véritable politique d'aménagement foncier sous le prétexte invoqué d'un contrôle temporaire des prix...

L'action conduite revient ainsi à combiner :

— le contrôle du prix des terrains sur plus de 50 000 ha de « Z. A. D. », zones d'aménagement différé;

— le dégagement de crédits budgétaires spécifiques voués à l'acquisition de réserves foncières à long terme; ces crédits budgétaires sont apparus en 1966 pour « faire démarrer » les villes nouvelles;

— l'utilisation des possibilités financières existantes pour acquérir et aménager les zones dites « opérationnelles », par exemple : l'utilisation de la formule du prêt à six ans.

#### B. Une *politique spécifique d'aide au démarrage* de la ville nouvelle

— Elle consiste à financer les études d'urbanisme, d'aménagement et d'équipement nécessaires et l'élaboration du bilan-programme prévisionnel et de l'échéancier de la réalisation de la ville nouvelle;

— Elle permet le financement de la voirie et de l'assainissement « primaires »;

— Elle assure aux communes agricoles, rurales ou semi-rurales, une aide exceptionnelle tendant à rééquilibrer une économie et à retrouver une écologie que l'implantation de la ville nouvelle dans leur voisinage a bouleversées.

Cette politique d'aide au démarrage est bien davantage une politique d'incitation, d'anticipation et d'orientation du développement de la ville nouvelle qu'une politique d'adaptation tardive, sorte de réponse *a posteriori* à une évolution dite « naturelle »

#### C. Une *politique de coordination du financement des équipements collectifs* des neuf villes nouvelles

Cette politique repose

— sur une base couvrant plusieurs années dans le cadre du Plan d'équipement et de productivité;

— sur une base annuelle dans le cadre de la préparation du budget de l'État.

Depuis 1970, elle est conduite par « le Groupe central des villes nouvelles, placé auprès du Premier ministre », présidé par une personnalité nommée par lui et dont le secrétariat général est placé auprès du ministre de l'Équipement.

Le Groupe central des villes nouvelles, dont font partie « tous les ministères intéressés et les préfets de région concernés », a pour mission :

— de proposer aux ministres intéressés toutes mesures administratives et financières de nature à faciliter le déroulement des opérations;

— d'émettre un avis dans le cadre des programmes pluriannuels, sur les perspectives d'équilibre financier à moyen et à long termes des opérations;

— et « de proposer les décisions concernant les dotations en capital et la cohérence des programmes annuels de financement sur crédits publics ».

D. *Une politique de mise en place de deux structures nouvelles, décentralisées mais étroitement complémentaires...*

Ces deux structures nouvelles et décentralisées à l'échelon local sont jugées comme l'essentiel de l'apport de l'action politique de la France relativement aux villes nouvelles. Il s'agit en effet :

— d'une part, de *l'ensemble urbain* ou encore du *syndicat communautaire d'aménagement* suivant le choix opéré, pour leur regroupement, par les multiples communes concernées par chaque ville nouvelle, responsable à ce niveau des équipements collectifs et de la gestion publique;

— d'autre part, de *l'établissement public d'aménagement*, version française des « corporations » britanniques, lequel *dispose* sur place d'une équipe interdisciplinaire responsable de l'ensemble des études, *achète, viabilise* les terrains et *définit* leur utilisation par les bâtisseurs, *réalise* les équipements publics de la ville nouvelle soit pour le compte de l'État, soit pour celui de la collectivité locale nouvelle.

L'établissement public d'aménagement constitue la *dynamique de création* de la ville nouvelle tandis que le « Groupe central des villes nouvelles » et le petit état-major de son secrétariat général surveillent la cohérence de l'action entreprise, prennent le cas échéant des mesures d'assistance en tous genres, assurent la fidélité aux objectifs fixés.

### III — LES VILLES NOUVELLES FRANÇAISES ET LA MESURE DE LA NOVATION

La finalité *qualitative* vers laquelle doivent tendre les villes nouvelles est formulée dans des « directives » signées par Georges Pompidou en 1966. Voici le texte :

« L'élaboration du schéma directeur de la région de Paris et les schémas de structure des grandes métropoles d'équilibre ont fait apparaître la nécessité... de prévoir la création de véritables « villes nouvelles » dans le cadre général d'un effort pour humaniser, ordonner et contrôler le mouvement d'urbanisation.

Celles-ci, réalisées progressivement suivant un plan d'ensemble, assureront l'articulation cohérente de quartiers variés de types d'architecture et d'habitation différents autour d'un *centre attractif et moderne*.

Elles devront apporter à leurs habitants les possibilités d'emploi, de loisir et de développement culturel qu'offrent les agglomérations plus anciennes... »

Mise à part le ferme propos de créer des centres urbains attractifs et modernes, l'analyse de ce document révèle qu'une immense *liberté* a été laissée aux équipes en place, liberté caractérisant jusqu'à ce jour l'expérience française des villes nouvelles.

Durant la dernière décennie, il a donc été de la *responsabilité* de ces équipes de concevoir les plans susceptibles d'obtenir les suffrages locaux et régionaux et de se concrétiser dans les conditions les plus favorables avec les bâtisseurs de ce temps et de ce pays, compte tenu des moyens effectivement disponibles.

Leur volonté de changement par rapport à une « tradition couramment admise pour la réalisation des villes nouvelles répond à trois motivations :

- la création délibérée de centres urbains puissants;
- un certain refus de la « charte d'Athènes » sous son aspect ségrégatif;
- un souci de novation architecturale.

A. *Des centres urbains attractifs et modernes* suffisamment « *crédibles* » malgré l'impact de centres séculaires

Ici, l'intention manifestée est ferme et limpide : par le moyen des villes nouvelles, le gouvernement veut contrebattre l'évolution naturelle des mégapoles françaises croissant autour de centres séculaires, qui tend à provoquer le phénomène bien connu de la « ville-dortoir », de la déshumanisation.

La nécessité pour les villes nouvelles de constituer des centres urbains forts se fait particulièrement sentir lorsqu'il est question d'attirer vers elles des activités économiques tertiaires ou des industries de pointe ou de restructurer l'agglomération urbaine originelle.

Les sociologues savent bien aujourd'hui que pour insuffler à une ville nouvelle cette « force attractive », il faut, en un même lieu, *concentrer* les facilités de communiquer et de transmettre l'information et les commodités d'équipements administratif, culturel, commercial ou de loisir. Une telle concentration agit comme un *multiplicateur du développement spontané*, multiplicateur qui est destiné à relayer l'action du pouvoir public.

Le caractère délibéré qui préside à la création de centres urbains forts est absolument novateur et spécifique des villes nouvelles françaises.

B. *Une contestation de la « charte d'Athènes »* et un refus de la ségrégation des « fonctions-clefs » de l'urbanisme.

Les « aménageurs » des villes nouvelles françaises contestent particulièrement les « constatations » 77 et 78, qu'il paraît important de citer *in extenso* :

— « Les clefs de l'urbanisme sont dans quatre fonctions : habiter, travailler, se récréer (heures libres), circuler.

— Les plans détermineront la structure de chacun des secteurs attribués aux quatre fonctions-clefs et ils fixeront leur emplacement respectif dans l'ensemble. »

Citons encore les « constatations » 79 et 88 qui complètent et expliquent les précédentes :

— « Le cycle des fonctions quotidiennes : habiter, travailler, se récréer, sera réglé par l'urbanisme, dans l'économie de temps la plus stricte, l'habitation étant considérée comme le centre même des préoccupations urbanistiques et le point d'attache de toutes les mesures.

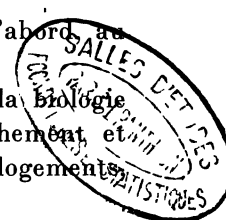
— Le noyau initial de l'urbanisme est une cellule d'habitation (un logis) et son insertion dans un groupe formant une unité d'habitation de grandeur efficace. »

Si l'on s'en tient à la lettre de ces « constatations » figurant dans la charte d'Athènes, il est facile de céder à la tendance paresseuse qui conduit à la ségrégation des constituants de la biologie urbaine. Ainsi, l'on imagine, séparés les uns des autres, les blocs d'habitations à loyers modérés, les ensembles réservés aux cadres, au troisième âge, les lots de maisons individuelles, les universités esseulées dans leur « campus », les centres commerciaux assiégés en profondeur comme en superficie par des « parkings ».

La « charte des Neuf Villes de France » s'oppose radicalement à une pareille philosophie : elle recommande l'intégration voire l'amalgame des fonctions-clefs de l'urbanisme et ce à trois niveaux différents.

a) L'intégration et l'amalgame des fonctions urbaines se situent, tout d'abord, au niveau du *centre de la ville nouvelle*.

Au centre des villes anciennes, les éléments constitutifs les plus variés de la biologie urbaine se trouvent naturellement rassemblés en un même endroit; le rapprochement, et l'ouverture les uns vers les autres des équipements culturels ou sportifs, des divers logements



des petit et grand commerces, de certains types d'artisanat ou de services, de l'administration et des affaires sont habituels dans les ensembles animés.

Le même rapprochement et la même ouverture sont beaucoup plus malaisés à réinventer et à réaliser dans un cadre nouveau. Ils imposent, en effet des servitudes et la tâche est d'autant plus difficile qu'elle consiste à regrouper des intervenants sur lesquels la ville nouvelle n'a guère d'autorité directe, dont la venue aléatoire est en partie imprévisible et toujours étalée dans le temps. La marche vers une solution est à peine commencée et marque trois orientations :

— chaque établissement public d'aménagement a chargé son équipe pluridisciplinaire d'étudier en priorité les problèmes que pose le centre de la ville nouvelle;

— aucun procédé susceptible de déclencher une « dynamique d'ouverture » si faible qu'elle soit, n'a été négligé. Par exemple, la conception « ouverte » de la nouvelle gare de Saint-Quentin-en-Yvelines. Par exemple « l'ouverture » des bureaux et du centre d'information de l'établissement public de l'Isle-d'Abeau, etc. ;

— un effort d'imagination a souvent été constaté. A Cergy-Pontoise et à Évry-Ville-Nouvelle, des concours furent lancés pour modifier la conception même des centres commerciaux régionaux. A Noisy-le-Grand, ce sont les méthodes de réalisation du centre urbain dans leur ensemble qui ont fait l'objet de recherches de grande portée. A Cergy-Pontoise, un ensemble formé de logements, de bureaux et d'une piscine-patinoire a donné lieu à la création spécifique d'un dispositif administratif et financier.

b) L'intégration des fonctions urbaines se situe, ensuite, au niveau des *équipements collectifs de la ville nouvelle*.

L'établissement public d'aménagement a la capacité d'intervenir comme « maître d'œuvre » de nombreuses parties prenantes et parfois même pour le compte de « partenaires privés » comme, par exemple, dans le cas de *l'agora* de la ville nouvelle d'Évry.

L'exploitation de cette capacité permet d'associer dans les mêmes bâtiments, étroitement articulés avec le centre commercial régional non seulement les cinémas, les commerces, la patinoire mais encore les salles de spectacles, la bibliothèque, la maison des jeunes, les crèches, le gymnase, l'agence nationale de l'emploi et tous équipements qui conditionnent la vitalité urbaine.

c) La volonté d'intégration se situe enfin à *l'échelle du « nouveau quartier voire à l'échelle de la ville nouvelle toute entière »*.

En l'occurrence, l'objectif consiste à découvrir des *continuités urbaines* par l'utilisation de nouvelles méthodes et de nouvelles formes de construction, « continuités urbaines » qui rappellent certains aspects de la rue française traditionnelle. L'on s'efforce d'y réduire la ségrégation sociale sur leurs rives par le mélange des catégories d'habitat et d'y implanter des activités économiques non polluantes comme des bureaux ou des ateliers. Dans la mesure du possible, l'on y intègre les équipements sportifs, les équipements scolaires et les commerces, parfois au rez-de-chaussée de certains immeubles.

En règle générale, l'on cherche à provoquer l'animation de voies dont la vocation est, le plus souvent, *piétonnière* par un juste retour des conceptions. Les villes nouvelles d'Évry dans la région parisienne et du Vaudreuil près de Rouen se sont trouvées les premières bénéficiaires de ces orientations rénovatrices...

### C. Une architecture, parfois spectaculaire, qui n'est pas une architecture de prestige

A la différence des villes nouvelles britanniques, les villes nouvelles françaises n'ont pas la capacité de construire de leur propre chef. Il leur faut donc négocier avec leurs inter-

locuteurs valables, architectes et maîtres de l'ouvrage. « Par chance », le ministère de la Qualité de la Vie et le ministère de l'Équipement depuis trois ou quatre années prodiguent leur assistance technique aux villes nouvelles et interviennent en leur faveur. Le problème de l'architecture des villes nouvelles reste l'une des préoccupations constantes du président de la République.

Si l'architecture est assurément un problème de société, l'on doit reconnaître l'obligation pour notre génération de ne pas maltraiter la société de demain, en lui léguant, en lui infligeant un cadre de vie médiocre sous le vain prétexte de laisser libre cours à une créativité irresponsable et de solliciter tout de suite et à tout prix le « choc du futur ».

En France, la prospective sur la qualité architecturale a été la source d'une émulation progressive entre les neuf villes nouvelles, qui s'est traduite par une théorie de concours d'architecture d'une originalité jamais connue jusqu'alors.

Les concours d'Évry et du Vaudreuil (7 000 et 4 000 logements), de Lille-Est (1 000 logements), « l'appel d'idées » de l'Isle-d'Abeau près de Lyon (800 logements) se sont avérés créatifs jusque dans leur conception. Il faut également noter que la « jeune architecture » a trouvé dans les villes nouvelles sa « base de lancement ». L'on a souvent eu recours, enfin, au talent d'architectes de renommée internationale pour apporter une réponse, toujours incertaine, à l'exigence qualitative.

#### IV — LES VILLES NOUVELLES DE FRANCE ET L'OUVERTURE SUR L'INNOVATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Si, comme l'a prétendu Maurice Doublet, les « villes nouvelles », dont il est le père, constituent des « bancs d'essai » ouverts aux innovations tous azimuts, la perspective est assez inquiétante mais en même temps grosse d'espérance...

Il y aurait vraiment matière à inquiétude si la motivation des villes nouvelles était de livrer un champ d'expérience privilégié à tout un chacun qui se trouverait en mal de novation technique, économique ou sociale.

En réalité, les villes nouvelles françaises sont écloses dans une période :

- où de nouvelles techniques qui leur sont applicables ont connu un rapide progrès;
- où une conscience nouvelle est plus aiguë des nécessités urbaines et de la rationalité écologique se font sentir;
- où maintes administrations publiques ou sociétés nationalisées prennent intérêt aux techniques de pointe, à leur possibilité d'application, disposent de capacités à cet effet.

Aussi bien, les innovations les plus remarquables et les plus remarquées sont-elles intervenues dans quatre secteurs principaux, à savoir :

- le transport collectif;
- l'écologie de la ville;
- la télédistribution ou « télévision par câble »;
- l'informatique et la gestion.

##### *A. L'innovation et le transport collectif*

L'innovation, dans le secteur du transport collectif, doit beaucoup au ministère des Transports et au district de Paris. Il faut d'ailleurs noter que la tendance au développement

des transports en commun comme « moyen de dissuasion » de l'utilisation du transport individuel s'est encore accentuée avec l'intervention de la crise de l'énergie.

En l'occurrence, la ville nouvelle d'Évry joue le rôle de « ville pilote » avec son réseau de voies uniquement affectées au transport collectif destinées à être utilisées par la suite en automatique.

#### B. *La promotion de l'écologie urbaine*

La promotion de l'écologie « autour » des villes nouvelles et notamment la protection du paysage agricole et rural laisse fort à désirer depuis nombre d'années. Elle devrait davantage rencontrer les préoccupations des responsables dans l'intérêt de la communauté nationale et dans l'intérêt bien compris des villes nouvelles particulières.

La promotion de l'écologie urbaine des villes nouvelles, bénéficiaire d'une étroite coopération entre la France et les États-Unis d'Amérique est suivie par un comité interministériel présidé par Paul Delouvrier, président d'Électricité de France.

Une « opération ville sans nuisances » a été déclenchée par la Délégation générale à la recherche scientifique et continuée par ce comité sous les auspices du ministère de la Qualité de la Vie. La ville nouvelle du Vaudreuil est souvent citée comme la meilleure réussite de cette opération.

Simultanément une lutte systématique contre la pollution a été engagée dans l'aire industrielle de Fos et dans la ville nouvelle de l'Étang-de-Berre.

#### C. *La télédistribution ou télévision par câble*

Les techniques de télévision par câble ou de télédistribution, fort couramment utilisées aux États-Unis d'Amérique, sont à l'étude dans les neuf villes nouvelles. Elles ouvrent, en effet, des perspectives extraordinaires pour l'animation de la vie locale, pour l'éducation, la science et la culture..

Ces techniques permettent l'exploitation facile d'un très grand nombre de chaînes et elles offrent la possibilité au récepteur de dialoguer avec l'émetteur. Les premiers réseaux de télévision par câble sont en cours de réalisation à Cergy-Pontoise en liaison avec la télévision française.

#### D. *L'information et la ville nouvelle*

La ville nouvelle a un besoin essentiel d'informations sur son propre contenu.

Partant de rien, avec beaucoup d'ambition, elle constitue une occasion privilégiée pour la création de systèmes d'information ou de systèmes informatisés.

Les recherches tendant à mettre l'informatique au service de la ville nouvelle l'ont donc considérée sous tous ses aspects.

Disons simplement que les projets actuels et les premières réalisations ont répondu aux trois objectifs suivants :

- la constitution de fichiers informatisés;
- le contrôle de la gestion;
- la mise en place de « centrales informatiques » pour les entreprises.

a) La constitution d'un *fichier informatisé* ou la nécessité d'information sur la ville nouvelle.

- La ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau, depuis six ans déjà, a complètement infor-

maté ses fichiers fonciers, l'analyse du marché foncier, le suivi des procédures d'acquisition des sols, le suivi de la gestion des terrains acquis.

Depuis, d'autres opérations du même genre ont été réalisées.

— Mais, à l'échelle de l'ensemble des villes nouvelles l'effort d'informatisation le plus considérable a été celui de l'informatisation de l'archivage des réseaux souterrains : eau, assainissement, gaz, électricité, téléphone, conduites et canalisations en tous genres.

L'archivage des réseaux souterrains est l'un des problèmes capitaux et communs à toutes les agglomérations modernes. De la solution qu'on lui trouve, dépend la réalisation ultérieure des travaux de toute nature.

Il s'agit de concilier les méthodes d'archivage et le *cloisonnement* des services ou des concessionnaires dont on sait qu'ils procèdent chacun à leurs propres recolements en relation avec leurs nécessités propres ou leurs exigences particulières.

Pour pallier ces difficultés, l'on s'est proposé de dégager une méthode et d'installer à l'échelle de chaque ville nouvelle un *service information-réseaux* commun à l'État, à la Collectivité locale, à l'Établissement public d'aménagement, au Gaz et à l'Électricité de France, aux Postes et Télécommunications ainsi qu'aux concessionnaires importants.

Il ne faut ni sous-estimer ni mésestimer l'effort d'informatisation consenti. L'informatisation des fichiers des villes nouvelles préfigure celle des fichiers nationaux que mettent en place progressivement des diverses administrations de ce pays.

#### b) *Informatique et gestion* de la ville nouvelle.

La ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau ouvre, ici encore, la voie informatique avec la mise en place du système P. E. T. U. N. I. A. ce qui signifie en clair : « planification des équipements et télésupervision de l'urbanisation nouvelle de l'Isle-d'Abeau ».

La réalisation en cours doit permettre à la ville nouvelle de *télésuperviser* ou de *télécontrôler* ses équipements constitués par les réseaux (voirie, eau, assainissement, sécurités, télédistribution) et par des usines ou des installations (usines d'incinération, station de traitements hydrologiques).

Dans l'idéal, la saine gestion urbaine implique que la sécurité contre l'incendie et le vol soit assurée, que le coût d'exploitation minimum soit systématiquement recherché, que soit mieux analysée, avec des moyens modernes, l'évolution de l'écologie (degré de la pollution, mesure des réserves hydrologiques naturelles).

Dans maintes bonnes villes françaises, l'informatisation du contrôle et de la gestion d'un secteur particulier est assurément valable en soi, comme par exemple l'informatisation appliquée à la détection et à la protection de l'eau buvable, à la circulation routière intra-urbaine, à la tolérance des pollutions...

Mais il faut toutefois *souligner le caractère original* du système P. E. T. U. N. I. A. de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau :

— il s'appuie, d'une part, sur un réseau *unique* de télécommunications utilisant — dans l'immédiat — des paires téléphoniques normales et — dans la suite — le réseau de télédistribution ;

— il met en œuvre, d'autre part, un système de contrôle *unique* basé sur un ordinateur de contrôle associé à un terminal de visualisation.

#### c) « Centrale informatique », entreprises et villes nouvelles...

Les villes nouvelles usent de tous leurs pouvoirs de séduction pour attirer à elles une masse importante d'activités tertiaires ou d'activités de « pointe » lesquelles sont, bien souvent liées à l'informatique et, toujours, grandes consommatrices d'informatique.

La notion de « Centrale informatique » de la ville nouvelle répond à la volonté de satisfaire à ce besoin. Elle signifie pour la ville nouvelle : offrir aux entreprises qui décident de s'installer chez elles, de se raccorder à un ou plusieurs gros ordinateurs gérés en commun plutôt que de posséder leurs moyens propres.

Une première expérience de « centrale informatique » est prévue à l'horizon 1977 et nous sommes, sans doute, aux commencements d'une longue aventure...

Jacques-Michel DURAND,  
*président de la Commission des relations extérieures  
 de la Société des ingénieurs civils de France,  
 secrétaire général de la Société de statistique de Paris*

### BIBLIOGRAPHIE

- ANTHIK. — *Sociologie du travail*, octobre-décembre 1969.
- DERYCKE P. — *Réflexion sur la projection des coûts de la croissance urbaine*, in *L'analyse interdisciplinaire de la croissance urbaine*, Paris, Éd. du C. N. R. S., 1972, pp. 139-172.  
 — *La prévision de la croissance urbaine 1970*, in *2 000 Revue économique*, novembre 1972, pp. 1023-1045.  
 — *La Recherche urbaine*, in *Analyse et perspectives*, C. N. R. S., 1972.
- BACQUET. — *Pour éviter la tâche d'huile*, in *Le Monde*, 4 mars 1975.
- FAURE E. — *Changer la ville, penser la cité*, in *Le Figaro*, 4 mars 1975.
- GRASSET P. — *Changer la ville*, Grasset.
- LACAZE. — *La ville dans l'animation de la région*. VI<sup>e</sup> Congrès des économies nationales, Varsovie, 1973.
- LAJUGIE J. — *Les villes moyennes*, 1 vol., Éd. Cujas, 1974.  
 — *Les comportements financiers locaux en situation de changement institutionnel : l'incidence des mesures de regroupement communautaire sur les finances des 27 communes de l'agglomération bordelaise* (Commissariat Général au Plan et D. G. R. S. T.).
- LEROY-JAY. — *Les villes nouvelles autour de la capitale*, in *Les Échos*, 19 février 1975.
- GISCARD D'ESTAING V. — *Changeons la ville*, in *Le Point*, n° 33, 7 avril 1975, pp. 56 à 60.
- GUICHARD O. — *Recherche architecturale et urbanistique dans les villes nouvelles*, 17 mai 1974.  
 — *Villes nouvelles et région parisienne*, in *Architecture*, n° 301.
- VIASSON PONTÉ. — *Changer la ville et la vie*, in *Le Monde*, 4 mars 1975.
- ROULLIER J.-E. — *Les villes nouvelles et l'innovation*, in *Revue 2000*, n° de janvier 1973.  
 Note sur : *Les villes nouvelles et l'informatique*, 25 avril 1971.  
 En collaboration avec J.-C. GASCHNIARD : *Les structures administratives des villes nouvelles*, in *Revue Administration du 77*, novembre 1972.
- ZUBLEMA. — *Les centres urbains des villes nouvelles*. Publication du ministère de l'Équipement, mai 1972.  
 — *Fos, valeur d'avenir*, in *Entreprise*, supplément au n° 977.  
 — *Influence des infrastructures du transport sur l'urbanisation — La composition urbaine*. Cahiers de l'Institut d'Aménagement et de l'Urbanisme de la Région Parisienne, vol. 35.  
 — *Télétraitement à Cergy-Pontoise*. CERCI-STAD, mars 1975.